

**VILLE de VALREAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du MARDI 13 DECEMBRE 2022**

Conseillers en exercice : 29  
Présents : 21  
Absents excusés avec pouvoir : 7  
Absent excusé : 1  
Absent : 0

L'An deux mille vingt-deux et le treize décembre à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Cité du Végétal, ancienne route de Grillon à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

**Date de la convocation : 07 décembre 2022**

**Date d'affichage : 07 décembre 2022**

**Etaient présents :**

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjointes.

Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jean-Louis LAURENT, Conseillers municipaux.

**Etaient excusés :**

Dominique MALLET, Adjointe, ayant donné pouvoir à Christiane MERY.

Marie-Andrée GAGNIERE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Rosy FERRIGNO.

Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BLANC.

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROUSSIN.

Jean-Sébastien GUENARD, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Sandrine DERMEGHSIAN.

Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Leila CHEVALIER.

Jacques PERTEK, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Jean-Louis LAURENT.

Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Rosy FERRIGNO, est nommée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

---

**DÉLIBÉRATION N° 2022-12/91 : CHANTIER D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ  
ÉCONOMIQUE « RÉNOVAL » - ANNÉE 2023 –  
CRÉATION DES POSTES CDDI**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Christiane MERY, Adjointe déléguée à l'Enfance-Jeunesse, qui expose au Conseil municipal que la Municipalité de Valréas est porteuse du Chantier d'Insertion par l'activité économique RÉNOVAL complété, depuis 2009, par une section « Entretien du linge ». Outre le fait de constituer une opportunité de retour à

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/12/2022

Application agréée E.kopite.com

99\_DE-084-218401388-20221213-DEL\_2022\_12

l'emploi pour des personnes en difficultés socioprofessionnelles, ce dernier contribue également à la valorisation du patrimoine communal.

La Municipalité souhaite pérenniser son engagement aux côtés des partenaires institutionnels qui soutiennent le projet en reconduisant le chantier d'insertion pour l'année civile 2023.

Afin de répondre aux enjeux environnementaux de notre société, le chantier Rénoval s'est engagé en 2022 dans la protection de l'environnement et la valorisation des biodéchets. La section « bâtiment » évolue et devient la section « Environnement et valorisation du cadre de vie ». Elle interviendra en 2023 sur des chantiers en centre-ville et en zones périphériques :

**1/ Valorisation du patrimoine historique** : Calades en pierre sèches ; escaliers et passages aux abords des bâtiments du patrimoine historique.

**2/ Création, installation et suivi de composteurs collectifs** : en partenariat avec le CCEPPG, construction de composteurs collectifs, mobilisation des habitants et suivi du bon déroulement du compostage collectif.

**3/ Gestion du service d'intervention rapide pour l'amélioration du cadre de vie** : chargé de répondre aux appels du numéro unique et de planifier les interventions en fonction du degré d'urgence des faits signalés tels que le ramassage de dépôts sauvages, l'intervention de sécurité sur la voirie (trou dans la chaussée, chute d'objets, réparation de panneaux de signalisation routiers...), l'entretien de voirie communale dans les lotissements ....

**4/ Valorisation du patrimoine naturel** : réhabilitation et entretien du sentier botanique (nettoyage, débroussaillage, entretien d'espaces naturels)

La section « Entretien du linge », installée dans les locaux du Lycée des Métiers Ferdinand Revoul dans le cadre d'une convention de partenariat, s'appuie sur un effectif de 2 salariés et d'une encadrante technique. Son activité consiste actuellement en :

- L'entretien du linge de table du restaurant d'application du lycée professionnel : lavage, séchage, repassage et pliage du linge selon les normes applicables à l'activité exercée ;
- L'entretien du linge des services du Lycée professionnel : de l'internat, de l'externat, de la cantine, de l'accueil et de l'infirmerie ;
- Le nettoyage et repassage des équipements de protection individuelle du personnel des écoles publiques, du restaurant scolaire et des agents d'entretien municipaux (lattes, torchons, blouses, pantalons...);
- L'entretien des draps et couvertures du centre d'hébergement (logement mis à disposition d'associations dans le cadre de festivités ou manifestations) ;
- L'entretien occasionnel du linge de certaines associations dans le cadre de manifestations ponctuelles (Corso de la Lavande, Nuit du Petit Saint Jean).

La Ville de Valréas sera maître d'ouvrage du Chantier RÉNOVAL et assurera également l'ensemble des activités liées à la gestion financière et administrative du chantier.

Pour la poursuite de la tenue de ce chantier d'insertion, il est nécessaire de :

- Créer 11 postes soit 7.54 Equivalents Temps Plein en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), sous la responsabilité des encadrants techniques respectifs ;
- Maintenir le poste d'Encadrant technique à temps plein de la section « Environnement et valorisation du cadre de vie » ;
- Maintenir le poste de l'Encadrant technique de la section « Entretien du linge », créé en juin 2009 ;
- Maintenir le poste d'accompagnatrice socioprofessionnelle, créé en 2008.

Les encadrants sont mis à disposition par la collectivité.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-218491388-20221213-BEL\_2022\_12

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame Christiane MERY, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**À L'UNANIMITÉ,**

■ **APPROUVE** le maintien et la poursuite du chantier d'insertion RÉNOVAL susmentionné pour l'année 2023 ;

■ **APPROUVE** la création de 11 postes en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), soit 7.54 Equivalents Temps Plein à raison de 24 heures hebdomadaires pour une durée de 6 mois renouvelable dans la limite des autorisations fixées réglementairement pour ces contrats, rémunérés sur la base du SMIC horaire ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les dépenses et à recouvrer les recettes afférentes ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation à signer tout document relatif à ce dossier.

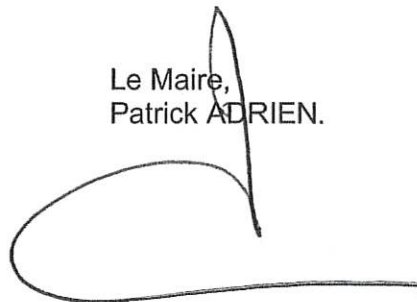
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance  
Rosy FERRIGNO  
Adjointe



Le Maire,  
Patrick ADRIEN.



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

La réception en Préfecture le : 15 DEC. 2022

Et la publication sur le site internet de la Ville le : 16 DEC. 2022

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-2184 01388-20221213-DEL\_2022\_12

REÇU EN PREFECTURE  
le 15/12/2022  
Application agréée E-legalite.com  
99\_DE-084-2184 01388-20221213-DEL\_2022\_12